

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 100 (1955)
Heft: 10

Artikel: Éléments d'une stratégie territoriale française
Autor: Revol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Major Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Eléments d'une stratégie territoriale française

Le général Sarrail, quand il était à Salonique commandant en chef des armées alliées d'Orient, répétait volontiers : « Depuis que je sais ce que c'est qu'une coalition, j'ai beaucoup moins d'admiration pour Napoléon ». Il exprimait ainsi, sous une forme non sans humour, les innombrables et journalières difficultés auxquelles il se heurtait pour faire concourir à une œuvre commune des armées disparates entre elles et qui, tout en étant placées sous son commandement immédiat, n'en relevaient pas moins de gouvernements souverains, français, britannique, serbe, italien et grec de Venizelos.

C'est là le sort habituel de toute *coalition* et l'on n'admira jamais assez les chefs militaires qui, placés à la tête de forces coalisées, parviennent à maintenir l'harmonie entre les différents contingents, à donner à chacun la juste part lui revenant dans l'issue des opérations, défaite ou victoire.

Foch y excellait avec le brio que l'on sait. A Doullens, en mars 1918, lors de la création presque *in extremis* du commandement unique, il avait été convenu que les chefs d'armées alliées qui n'approuveraient pas les ordres donnés par Foch, pourraient en référer à leur gouvernement. Douglas Haig n'eut pas à faire usage de cette « soupape de sûreté ». Seul

Pétain, dont l'esprit fortement critique frisait parfois l'indiscipline, ce qui n'était pas allé sans nuire à sa carrière du temps de paix, porta un jour sa réclamation devant le gouvernement français. Mais Clemenceau n'entendait pas que personne « ruât dans les brancards » ; il invita Pétain à obéir purement et simplement aux ordres donnés par Foch.

Joffre, dans des conditions bien différentes, n'y excellait pas moins. Avant même que sa victoire de la Marne lui eût acquis le prestige que l'histoire lui maintiendra, il avait dû se séparer de l'un de ses commandants d'armée en qui il plaçait ses meilleurs espoirs, le général Lanrezac, chef de la 5^e armée. A l'aile gauche du dispositif français de concentration, cette armée se trouvait au contact du corps expéditionnaire britannique du maréchal French. Lanrezac et French ne parvenaient point à s'entendre ; Joffre relevait à regret Lanrezac de son commandement qu'il confiait à Franchet d'Esperey. J'ai à ce propos un souvenir personnel bien symptomatique de l'importance qu'il y a pour un chef à ne rien ignorer de la mentalité de ses subordonnés. J'étais au printemps de 1914 officier de liaison entre l'état-major de l'armée et le conseil supérieur de la guerre. Quand Lanrezac succéda dans ce conseil à Gallieni comme chef désigné de la future 5^e armée, je sortis du coffre-fort du 3^e bureau des opérations, le dossier de son armée auquel était annexée une chemise intitulée W, et le portai à Lanrezac afin qu'il en prît connaissance. Cette chemise W contenait le plan de transport des quatre divisions britanniques et leur mise en place sur la base de concentration à la gauche de notre 5^e armée. W, initiale de War Office. De la main à la main, je remettais donc à Lanrezac ce dossier dont le caractère était à cette époque rigoureusement secret.

— Qu'est ceci ? demanda-t-il de la chemise W.

Je lui en expliquai le contenu. Alors, sans même l'ouvrir, d'un geste de dédain, il me le rendit et le soir même je le replaçais dans le coffre-fort d'où je l'avais extrait quelques heures auparavant. J'eus la curiosité d'avoir l'explication d'une

pareille attitude ; profitant d'un instant favorable, j'interrogeai Lanrezac et sa réponse fut : « Je ne veux rien avoir de commun avec ceux qui ont fait mourir mon Empereur ! » Lanrezac n'était pas comme Sarrail : son admiration pour Napoléon demeurait intacte...

Jusqu'à une date toute récente, les coalitions se nouaient dès le temps de paix ou plus exactement en période de tension politique, c'est-à-dire quand apparaissaient les signes avant-coureurs d'un conflit armé, entre gouvernements par la voie diplomatique et, dans la plupart des cas, les conventions d'alliance restaient confinées dans le secret des chancelleries. Elles donnaient cependant lieu à certains préparatifs de caractère militaire : tels le dossier W dont il vient d'être question, avant la guerre de 1914, et pareillement avant celle de 1939 ; simples accords prévisionnels entre états-majors, ils n'étaient suivis d'aucune manifestation ouvertement apparente.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même. Au pacte atlantique (OTAN) des puissances occidentales s'oppose le pacte de Varsovie des puissances de l'Est, l'un et l'autre placés respectivement sous l'égide dirigeante des Etats-Unis d'Amérique et de l'URSS. Chacun a donné lieu à des mesures militaires d'exécution : mise en place d'un dispositif de couverture auquel participent les forces armées des Etats coalisés ; établissement d'une infrastructure permettant l'emploi d'une puissante aviation de bombardement ; organisation des arrières dans le cadre d'une guerre mondiale, etc., le tout placé sous les ordres d'un commandement unique doté, dès le temps de paix, de tous les rouages indispensables à son fonctionnement normal quand s'ouvriront les hostilités. Ainsi pense-t-on avoir supprimé les hésitations, les improvisations si caractéristiques de la conduite des opérations dans les guerres de coalition d'autrefois.

Le caractère supranational de ce commandement devient une réalité à laquelle chaque participant est tenu d'obéir. En sorte que sur le plan militaire, tout se passe par anticipation comme si des liens politiques unissaient entre eux les différents Etats de la coalition. Au point de vue opérationnel, cela

se traduit par le déplacement de la classique bataille des frontières de naguère sur la ligne même de contact des deux coalitions opposées : ce qui était jusqu'à présent la bataille de Lorraine ou la bataille de Belgique se déroulera désormais, dans le processus persistant des choses actuelles, quelque part en Allemagne, ce que dans l'opinion publique courante et sans rien savoir de précis à ce sujet on appelle la bataille de l'Elbe.

Mais attention ! Là s'arrête la ressemblance. Dans le système de commandement national, Gascons, Provençaux et Bretons réunis aux Lorrains pour livrer la bataille des frontières restaient liés entre eux quel que fût le résultat de cette bataille ; le sentiment qu'ils avaient de la patrie commune les rendait solidaires les uns des autres pour le mieux comme pour le pire. Avec le commandement supranational d'aujourd'hui, Français, Allemands, Belges, Anglais et Américains amenés sur le terrain en vue de la nouvelle bataille initiale ne peuvent plus céder à ce sentiment qu'une longue tradition et des institutions identiques sont seules capables de faire naître. Ce commandement lui-même, dans quelque situation qu'il se trouve, oubliera-t-il sa propre nationalité pour ne songer qu'à l'intérêt de la collectivité dont il assume la direction ? Ne se souviendra-t-il pas qu'il est Américain avant tout et que les préférences ou l'attention de son gouvernement vont à la stratégie périphérique ou à ce qui se passe en Asie ? Ainsi voyait-on lors du conflit de 1914-1918 la Grande-Bretagne amenuiser son effort sur le front français au profit de ses intérêts en Proche-Orient ; placer au-dessus de tout la défense de ses îles, ainsi qu'elle fit en 1940, bien qu'en théorie ses gouvernants eussent depuis longtemps affirmé que la frontière de l'Angleterre était sur le Rhin. Déjà, au cours de la mise en place du dispositif de la coalition, n'a-t-on pas vu certains Etats réduire leur participation à l'œuvre collective pour faire face à des nécessités militaires particulières d'ordre national ?

Bref, la conclusion à laquelle ceci nous amène, c'est que tout en procédant du mieux possible à l'établissement d'un plan commun d'opérations, il est du devoir de chaque comman-

dement d'armée alliée de ne point perdre de vue la sécurité de son propre territoire. De ce qu'il en coûte d'avoir négligé l'observation de cette prudence stratégique, il en est de tragiques exemples. L'empire romain, face aux Barbares, équivalait à une sorte de confédération d'Etats. Ayant transporté sur le *limes* Rhin-Danube toute sa protection, rien à l'intérieur ne s'opposa aux dévastations des assaillants quand la frontière fut envahie. Plus près de nous et non plus cette fois dans un climat initial de défensive, Napoléon après avoir englouti en Russie l'armée européenne qu'il avait levée par la force, n'eut en 1814 à opposer à l'Europe tournée contre la France que la valeur impuissante de son génie.

Dans cette tâche multiple, un ordre d'urgence s'impose. Quelle part des budgets de défense nationale chaque gouvernement doit-il affecter à l'œuvre collective et réserver à la sécurité de son territoire ? Celle-là l'emportera-t-elle sur celle-ci ou réciproquement ? Cela dépend, dira-t-on, de la situation particulière à chacun. Il est bien certain que dans l'hypothèse d'un conflit entre l'Est et l'Ouest auquel répondent les pactes de l'Atlantique et de Varsovie, les Etats-Unis d'Amérique mettent au premier plan de leurs préoccupations militaires l'activité du SHAPE. L'Angleterre, bien que sa position insulaire lui ait assuré, au moins jusqu'à hier, une avantageuse sécurité territoriale, a toujours fait passer cette dernière avant sa contribution armée sur le continent. L'Allemagne de Bonn, au contraire, est placée de telle sorte qu'elle se doit de contribuer avec tous ses moyens au renforcement de la coalition. C'est la raison pour laquelle l'Amérique s'est montrée si impatiente du réarmement de l'Allemagne.

Le cas de la France ne ressemble à aucun de ceux qui précèdent. Certes, elle a intérêt à ce que la future bataille des frontières, portée le plus loin possible au-delà du Rhin, soit une victoire, ce qui la détermine à fournir à cette bataille une contribution élevée. Mais si l'on suppose cette bataille perdue et l'armée de la coalition refoulée sur son territoire, là où se livrera le second round, l'organisation défensive de

ce territoire l'intéresse au plus haut degré. C'est ainsi que l'ordre d'urgence selon lequel le haut-commandement français placera l'une et l'autre mission devient pour lui une de ses préoccupations dominantes. Qu'il n'oublie pas, quand il établira cet ordre d'urgence, un danger redoutable : de tout temps, en matière de préparation à la guerre, on a négligé les tâches mises au second rang, qu'il s'agisse des questions de matériel, fortifications ou armements, dépôts et approvisionnements ; ou de personnel, encadrement et instruction des réserves. Je relève le propos suivant tenu à l'Assemblée nationale française lors de la discussion du budget militaire, en juillet 1955 : « La politique internationale nous a conduits à concevoir une armée d'après le rôle qui nous serait imparti dans le cas d'une bataille à l'Est. Il a certes fallu tenir compte de la coopération avec nos alliés. Mais on peut affirmer que les opérations d'Indochine en ont pâti, que la défense aérienne et terrestre du territoire national en a été négligée, et qu'à son tour la situation en Afrique du Nord est plus longue et plus difficile à rétablir. »

C'est un précieux avantage pour l'état-major helvétique de n'avoir pas à adapter son plan particulier de défense territoriale à celui plus vaste d'une coalition hors de laquelle le maintient le statut international de neutralité de la Confédération.

* * *

L'aviation, les projectiles radioguidés, sans compter les engins que la science est susceptible de créer dans un proche avenir, étendent à l'ensemble du territoire national la zone de destruction naguère limitée au champ de bataille et à ses abords. De là est née la notion de *défense en surface*. Notion complexe car cette défense, si elle comporte certaines modalités uniformes applicables à toutes les régions du pays, en exige d'autres variables avec les régions auxquelles elles sont destinées, par suite de la nature ou de l'intensité également variables des dangers qui les menacent.

Parmi les premières, il convient de ranger les mesures de défense passive ayant pour objet la protection des populations civiles, ainsi que tous dispositifs de police en vue d'assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur.

Etant donné le caractère idéologique des conflits à venir, les troupes maintenues dans les dépôts doivent se tenir prêtes à concourir avec la gendarmerie à la répression de toute tentative de soulèvement. Une guerre civile provoquée par l'action des « cinquièmes colonnes » marquerait un retour non équivoque à l'époque des guerres de religion dont les enseignements à ce sujet restent actuels. La révolte des Cévennes, sous un gouvernement fort comme était celui de Louis XIV, a pu être réprimée sans trop nuire aux opérations de la guerre étrangère. Sous les gouvernements affaiblis des derniers Valois, au contraire, les rivalités entre catholiques et protestants ont dégénéré pour la France en une totale impuissance devant les interventions de l'étranger. Si une pareille situation devait à l'avenir menacer le pays, mieux vaudrait délibérément se réfugier dans le « neutralisme » et, d'avance, renoncer à toute participation à quelque coalition que ce soit, mais avec l'inévitable perspective de ne point échapper à la dure contrainte d'une occupation insupportable à la longue, suivie d'une libération trop fertile en dégâts.

La défense passive prend une importance de plus en plus grande avec l'extension des dommages produits par les bombardements de l'aviation. Désormais, il n'y a plus lieu de reléguer la protection des populations civiles, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, en seconde ou troisième urgence, pour les raisons auxquelles on faisait ci-dessus allusion ; elle doit être mise au premier plan des soucis du gouvernement ; d'elle dépend en grande partie le maintien du moral dans le pays et chez celui-ci la volonté de supporter sans faiblir les épreuves que la prolongation des hostilités lui infligera.

La défense aérienne du territoire s'inscrit également au nombre des mesures à prendre tant sur toute l'étendue de la métropole que sur les régions situées à proximité, Corse et

Afrique du Nord. Elle comporte la mise en œuvre d'un plan de couverture-radar et de D.C.A., l'établissement d'une infrastructure judicieusement répartie, la disposition d'une chasse ayant les aptitudes requises par sa mission particulière de protection, la préparation d'une intime collaboration de l'armée de l'air avec celles de terre et de mer. Mais parce que l'activité aérienne ennemie ne s'exercera pas uniformément sur l'ensemble du territoire ; parce qu'elle sera plus intense sur certaines régions ou dans certains axes en relation avec les courants d'invasion terrestre, la défense aérienne, tenue de s'adapter au processus adverse, se compte parmi les modalités variables ou contingentes de la défense en surface, celles qui concernent plus spécialement l'emploi des troupes terrestres, à l'examen duquel on va maintenant procéder.

Dans les choses militaires, ce qui passe pour nouveauté n'est souvent que réminiscence d'une très longue tradition. Le fractionnement actuel des forces armées en corps de bataille et troupes de défense en surface, c'est sous une terminologie différente la classique répartition en compagnies d'ordonnance et troupes à pied du moyen âge, troupes réglées et milices sous l'ancien régime, troupes de ligne et garde nationale au siècle dernier, armée active et armée territoriale de la III^e République. Pourtant, aujourd'hui, une différence capitale s'impose avec ce qui existait auparavant : il devient indispensable de combler, tout au moins de réduire à l'extrême, la grossière inégalité organique qui a de tout temps existé entre ces deux fractions de nos forces armées. Cette égalisation, on avait déjà tenté de la réaliser dans la période comprise entre les deux grands conflits mondiaux. Malheureusement les grands chefs qui présidèrent alors successivement à la réorganisation de l'armée française prirent pour commun dénominateur ce qu'il y avait de moins bon au lieu de tendre vers ce qui était le meilleur. C'est en procédant de façon inverse que l'on se mettra désormais en mesure de remplir les missions devant incomber aux unités chargées de la défense en surface.

L'apparition massive de troupes aéroportées ou parachu-

tées (une ou plusieurs divisions) se produira généralement dans le voisinage des champs de bataille. On sait, en effet, que la bataille a depuis toujours consisté en une manœuvre de flanc ou de revers contre des troupes fortement engagées sur leur front. Les fronts continus appuyés à des obstacles infranchissables avaient, lors du premier conflit mondial, imposé de résoudre le difficile problème de la rupture des fronts ; le char en avait fourni la solution. L'aviation permet aujourd'hui de jeter en arrière des fronts de combat la troupe de manœuvre décisive qui, en liaison avec les chars, provoquera la dislocation de l'armée adverse. Or, de même que naguère la manœuvre de flanc ou de revers devait rester en liaison avec les troupes engagées sur le front : en 1805, les cuirassiers de Nansouty et d'Hautpoul, débouchant à la gauche de la division Suchet qui défend le Santon, tombent sur le flanc de la cavalerie russe, la disloquent et vont ensuite attaquer à revers l'infanterie de Bagration : prélude d'Austerlitz ; en 1815, Grouchy complètement séparé ne parviendra pas à rallier à temps Napoléon, et ce sera Waterloo ; ainsi, dans la bataille de demain sera-t-il nécessaire qu'un certain rapport de coopération soit maintenu entre les éléments largués à l'arrière du front et ceux combattant sur ce front. C'est donc partout où il y aura bataille qu'atterriront avec vraisemblance d'importants effectifs aéroportés. Tant que la bataille initiale des frontières s'engagera hors de notre territoire, la conduite de cette bataille incombera au commandement de la coalition et nos unités de la défense en surface n'auraient, semble-t-il, à y prendre part qu'à titre accessoire. Il n'en serait plus de même dans le cas où l'action de force étant reportée sur le Rhin, le haut-commandement français, directement intéressé comme par le passé à cette phase des opérations, se verrait amené à y faire concourir la totalité des forces à sa disposition. Et de même en ce qui concernerait les actions ultérieures éventuellement livrées sur les lignes de retraite de la coalition qui se confondraient, cela va de soi, avec les lignes d'invasion.

C'est alors que l'utilisation des troupes consacrées à la défense en surface se ferait réellement sentir. L'expérience de 1940 a montré la nécessité qu'il y aurait eu d'avoir à l'intérieur du territoire de solides points d'appui sur lesquels la défense eût la possibilité de s'accrocher pour ralentir la progression de l'ennemi, donner à la coalition le temps de mettre sur pied sa prochaine manœuvre. Cette organisation, toute nouvelle qu'elle apparaisse, se rattache, *mutatis mutandis*, à des précédents bien connus. Le système fortifié conçu par le général Séré de Rivières après 1870 comportait outre les ouvrages élevés sur la frontière même, une série de fortifications de seconde et troisième lignes dont les armements qu'elles contenaient rendirent en 1914-1918 d'appréciables services et qui, si elles avaient été conservées, auraient peut-être permis en 1940 à nos armées en retraite de se reprendre momentanément, de ne point offrir le déprimant spectacle d'une retraite ininterrompue. Autre précédent : les armées de province organisées en 1870 par la délégation de Tours. Leur improvisation les a frappées de stérilité et rendues inefficaces. Mais à l'avenir, la défense en surface reposant sur la combinaison d'une mise en état de défense de certaines régions et d'armées tenues constamment prêtes à assurer cette défense, semble se justifier. Ainsi est-il logique d'envisager la création d'une armée de Champagne à portée du corps de bataille en action sur le Rhin ; d'une armée du Nord ou de Boulogne, en souvenir de celle de 1804 mais dans un esprit entièrement différent, avec mission d'assurer la défense des côtes de la Manche et de faciliter le repli sur l'Angleterre ; d'une armée de l'Ouest couvrant les ports de l'Océan et les routes vers l'Espagne ; enfin d'une armée du Sud-Est dont l'objet sera précisé ci-dessous.

Chacune de ces armées devrait exister dès le temps de paix avec son organisation propre en fonction de la mission qu'elle recevrait ; avec ses effectifs, son matériel, son commandement. De même que l'on a été amené au point de vue administratif à créer des superpréfets étendant leur autorité sur plusieurs départements, ainsi les régions militaires actuelles

seraient groupées sous des sortes de supercommandants de région, chefs d'armée désignés choisis parmi les membres du Conseil supérieur de la guerre et astreints à résider au centre de leur région, parmi les personnels, états-majors, troupes et réserves entrant dans la composition de l'armée mise sur pied de guerre au moment d'une mobilisation générale.

* * *

Dans cette défense en surface un rôle spécial incomberait à l'armée du Sud-Est. Qu'il s'agisse d'une retraite du corps de bataille de la coalition, ou de celle des forces françaises engagées dans la métropole, elles s'exécuteront dans deux directions principales : soit vers les ports de l'Océan ou l'Espagne, soit vers les ports méditerranéens par la vallée du Rhône ou le détour du Languedoc. La question du repli de nos forces vers l'Afrique du Nord ne fait plus désormais l'objet d'aucune incertitude et ne mérite pas d'être discutée comme ce fut le cas en 1940. Tandis qu'à cette époque le gouvernement britannique par la voix de Winston Churchill déclarait qu'il se retirerait jusqu'en Amérique afin de continuer la lutte et c'est l'affirmation de cette volonté qui soutint le pays dans sa résistance, nous, nous avons négligé de tenir compte des possibilités offertes par l'Afrique du Nord. Mais en 1940, trop de Français en étaient encore à l'état d'esprit de ce que l'on appelait la « ligne bleue des Vosges », sans regarder au-delà du territoire métropolitain. En vérité rien n'avait été prévu de ce qui eût permis à cette Afrique du Nord de recueillir les forces françaises en retraite et de leur offrir le répit nécessaire à une reprise ultérieure de la lutte. Aujourd'hui, plus personne ne doute de l'effort à accomplir dans ce sens : incorporer l'Afrique française dans la préparation de la défense nationale et assurer l'évacuation vers elle du maximum des ressources disponibles dans la métropole envahie.

La vallée du Rhône jouera dans cette évacuation un rôle essentiel. On appelait jadis la vallée du Rhône la route des

peuples et des armées. Elle l'est encore de nos jours à voir les trains militaires amenant les troupes vers le Rhin ou les acheminant vers nos terres d'outre-mer ; les puissants tanks de pétrole remontant lentement le fleuve et les lourds convois de messageries utilisant les voies ferrées des deux rives ; sur les routes, l'incessante circulation des autos en tous genres, brassage des peuples du Nord avec ceux du Midi tournant par l'Ouest l'obstacle des Alpes. Cette voie d'accès à la Méditerranée, il importe de la conserver le plus longtemps possible, car elle représentera la ligne de retraite principale du gros des forces françaises, corps de bataille et troupes de l'intérieur.

Certes, de nombreux éléments rejoindraient le Maroc par les ports de l'Atlantique ; d'autres gagneraient les ports méditerranéens par les routes du Plateau central et le seuil de Naurouze ; de toute façon, le complexe montagneux Alpes-Cévennes formera la tête de pont à l'abri de laquelle s'exécuteront les multiples embarquements de Nice à Port-Vendres par Toulon, Marseille et Sète. Notre cartésianisme s'agrémentent volontiers de comparaisons. Si l'on a pu dire que, dans le conflit de demain, la Méditerranée représenterait ce que la Marne a figuré en 1914, la résistance qui serait offerte sur les Alpes-Cévennes s'adapterait assez bien aux coups de bouloir assenés après la bataille des frontières à Guise, à Signy l'Abbaye, à Reims, à la trouée de Charmes : ils assurèrent à Joffre le répit qu'il lui fallait pour monter sa manœuvre...

Cette tête de pont, il convient de l'organiser. On pourrait concevoir un système fondé sur la défense successive des lignes d'eau, Rhône (en amont de Lyon), Isère, Drôme, Durance. Mais l'expérience démontre qu'une ligne d'eau n'a jamais constitué, et désormais moins encore, un obstacle impossible à franchir. En l'espèce, la multiplicité de ces lignes successives placées directement en travers de la marche de l'adversaire, créerait un ensemble trop lourd à établir, chacune d'elles offrant d'ailleurs la faculté de se voir débordée soit vers l'amont, à travers la montagne, soit par le versant cévenol.

Un dispositif qui prendrait de flanc l'ennemi en marche de Lyon sur Marseille semble devoir être plus efficace. Or, un tel dispositif est inscrit sur le terrain par l'orientation des massifs formant les Préalpes du Nord. Le mur que représentent les Monts du Matin face à Valence, le Vercors, la Grande Chartreuse, les plis jurassiques entre Guiers et lac du Bourget, se dresse et « commande » toute la région rhodanienne depuis le coude de Saint-Genix jusqu'à Valence. Ce mur, il appartient aux ingénieurs militaires de le créneler de façon à le rendre aussi redoutable à franchir que l'a été, face à l'Est, l'organisation défensive de la frontière franco-italienne. Rappelons, à ce propos, ce que le conseiller fédéral P. Chaudet écrivait ici même (R.M.S. juillet 1955) : « Quelle que soit l'évolution d'une guerre atomique, biologique ou chimique, ce qui s'est organisé dans le rocher conservera sans aucun doute une valeur constante ». Il se conjuguerait avec quelques ouvrages sur la rive droite du Rhône : au Mont Pilat, pour tenir ouverte la route d'Annonay qui unit la Loire au Rhône ; à Saint-Romain-de-Lerps, barrant l'entrée à Tain de la plaine de Valence ; sur les Coirons, au sud de Privas, pour couvrir la route du Puy à Viviers par Aubenas et les routes plus au Sud.

Il s'agit, on le voit, d'un véritable retournement de l'organisation défensive des Alpes françaises. Désormais celle-ci répondrait à deux fins : assurant le repli de nos forces vers l'Afrique du Nord, elle serait le *réduit alpin* de la métropole, en quelque sorte la citadelle de la forteresse-France. Mais pour que cette double tâche puisse être dûment remplie, il importe que le système soit tenu vivant. Aucune forteresse n'est imprenable ; encore faut-il beaucoup de temps et de matériel pour prendre celles qui sont sans cesse améliorées, continuellement adaptées aux nouveaux moyens de combat (leur seul élément stable, pour parler comme Bergson, est de ne jamais s'arrêter) ; celles surtout bien défendues sur place par des troupes de forteresse et par une armée de campagne prenant appui sur elles pour agir vigoureusement *hors du réduit*.

Le maintien d'une solide armée des Alpes est indispensable à la sécurité de la France dans les temps à venir. Ainsi dans le dispositif de défense nationale, la part réservée au théâtre d'opérations du Sud-Est, loin de se voir réduite, semble au contraire s'amplifier. Une intense activité militaire est à maintenir dans une région où les trois armées se trouvent à pied d'œuvre en mesure de réaliser une féconde collaboration : l'armée de mer avec son escadre de la Méditerranée et la flotte marchande ; l'armée de l'air avec ses importants aérodromes, un réseau serré de radars, ses escadrilles d'aéronavale et d'aéro-terrestre ; l'armée de terre enfin, avec ses fortifications et ses troupes alpines. Au surplus, les Alpes restent par excellence l'école où se pratiquent le dressage tant physique que moral du combattant individuel, l'entraînement des unités petites ou grandes, la formation des chefs de tous grades.

* * *

Coalition, défense en surface, réduit alpin : en ces termes se résument tous les éléments d'une stratégie territoriale française. Redisons-le : les crédits consacrés à la partie militaire de la défense nationale étant limités, la question qui se pose est de savoir dans quelle proportion il convient de satisfaire aux besoins de ces divers éléments.

Dans le triptyque ainsi formé, un volet l'emporte-t-il sur les autres et lequel ? Tout dépend de l'importance respective attribuée à chacun. Certes, la position géostratégique de la France l'incline à consacrer à la coalition le meilleur de son effort : son destin immédiat dépend de l'issue des premières rencontres. Mais tout en contribuant de son mieux à la réussite des plans de la coalition dans laquelle elle se trouve engagée, elle n'en doit pas moins tenir compte des éléments plus spécifiquement français, ceux qui intéressent son sol et font en quelque sorte partie de sa chair même.

Or, ces derniers sont en relation très intime avec les intérêts propres de la coalition, au point qu'ils se confondent et

forment un ensemble si complet qu'en toute logique aucune discrimination entre eux ne semble possible. C'est peut-être pour cette raison profonde que la France a été parfois considérée comme l'âme de tout groupement, qu'il s'agisse d'armées, de peuples ou d'idées... Rôle de catalyse. Pour éviter qu'il ne s'amenuise, cela exige, en ce qui concerne l'objet de cette étude, une rare virtuosité d'intelligence, une constante fermeté dans le caractère tant de la part des chefs de gouvernement chargés de la conduite de la guerre éventuelle, que des chefs militaires ayant mission d'assurer, sous la direction des premiers, la conduite technique des opérations.

Général J. REVOL

La défense de la Suisse vue de l'étranger

Grâce à l'initiative du colonel D^r Rieter, les *Schweizer Monatshefte*¹ ont publié sous ce titre un article dont la presse de la Suisse alémanique s'est faite l'écho. Cela se comprend : son signataire n'est autre qu'un ancien chef de l'état-major hollandais, le général H.-J. Kruls.

L'opinion et surtout les critiques d'un auteur aussi qualifié, connaisseur et ami de notre pays, méritent de retenir l'attention des lecteurs romands.

Empêcher une violation de la neutralité suisse, suivie d'une occupation du pays, est une *tâche incombant à l'armée*, mais inexécutable sans *l'appui du peuple suisse tout entier*. Si celui-ci n'en est pas convaincu, remarque le général, s'il doute de la valeur des préparatifs militaires en général et de l'armée en particulier, il ne supportera pas, à la longue, les sacrifices de temps et d'argent qu'ils exigent et qui tendent à croître. On

¹ Numéro de juillet 1955, dont la R. M. S. de septembre a déjà souligné l'intérêt.